

Un certificat de naissance pour vivre avec une identité au Sénégal

Présentation du projet



LE PROJET EN CHIFFRES

Localisation : Départements de Ziguinchor et de Médina Yoro Foulah

Durée du projet : 6 mois

Objectif du projet : Inscrire les enfants à l'état civil pour qu'ils puissent accéder à leurs droits fondamentaux

Bénéficiaires : 4 160 enfants

Budget : 35 751 euros

SENEGAL



Pourquoi ce projet ?

Le 20 Novembre 1989, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) fût ratifiée par l'ONU. Ce texte international reconnaît aux enfants de nombreux droits : droit aux soins, droit à l'éducation, droit de ne pas faire la guerre, droit d'être protégé de toute forme d'exploitation, etc. Au total, 54 articles composent cette Convention.

Un des droits énoncés par la CIDE constitue le sésame de tous ces droits : **le droit à l'état civil**, matérialisé par l'enregistrement des enfants à la naissance (article 7).



Il permet en effet d'accéder aux soins, à l'éducation, à la possibilité de passer des examens d'Etat, de se marier, de se déplacer librement (carte d'identité, passeport) ...Cela permet également de réduire l'exposition à diverses formes de violences comme le travail forcé, les mariages précoces, les violences sexuelles...Sans état civil, les enfants sont également privés des avantages financiers de l'institution familiale ou de la gratuité des soins à l'hôpital pour les enfants de moins de 5 ans.

Le Sénégal est un des pays qui rencontre cette problématique : en 2013, 16,6% de la population n'a jamais été enregistré à la naissance dont 600 000 enfants de moins de 5 ans. Leur scolarité en est très fortement impactée. En effet, en 2016, selon la Direction des examens et concours du Sénégal, plus de 68 000 candidats aux examens officiels ont été refoulés faute d'acte de naissance et n'ont pu poursuivre leurs études (33 500 élèves en classe de CM2 et 34 670 candidats au brevet de fin d'études moyennes). De nombreux facteurs expliquent ce fait :

- La méconnaissance de l'importance et de l'utilité d'obtenir un acte de naissance ;
- La méconnaissance des démarches d'enregistrement des naissances ;
- L'importance des frais de déplacement engendrés par l'éloignement des centres d'état civil pour les habitants des zones rurales en dépit de la gratuité du processus et du nombre important de centres (689) présents sur tout le territoire. En effet, il existe une forte disparité entre les enfants inscrits à l'état civil qui habitent en zone urbaine (89%) et ceux qui habitent en zone rurale (66%) ;
- Le manque de compétences des employés des centres d'état civil ;
- Le manque d'équipements des centres d'état civil (ordinateurs, feuilles, formulaires...) ;
- Le refus d'assumer la paternité des enfants dans le cas de naissances hors mariage.



Quels sont les enjeux du projet ?

Ce projet a pour objectif d'améliorer le taux d'enregistrement des enfants à l'état civil pour qu'ils puissent accéder à leurs droits fondamentaux.

Ainsi, ce projet vise plus particulièrement à :

- Permettre à **4 160 enfants de bénéficier d'un acte de naissance** ;
- **Sensibiliser les populations et les décideurs** sur l'importance de l'enregistrement des naissances ;
- **Renforcer les capacités** des acteurs principaux à Ziguinchor (officiers d'état civil, chefs de villages, délégués de quartier, relais communautaires et Bajenu gox)
- **Moderniser et équiper 8 centres** d'état civil (ordinateurs, formulaires...)

Qui sont les bénéficiaires ?

Les bénéficiaires de ce projet sont

- **3100 enfants** du département de Ziguinchor dont 1593 filles et 1507 garçons;
- **1060 enfants** du département de Médina Yoro Foulah dont 574 filles et 486 garçons.

Les parents (environ 2800 sur le département de Ziguinchor et 645 sur le département de Médina Yoro Foulah) et les autorités locales sont ciblés au travers des différentes actions de sensibilisation et de formations qui seront menées tout au long du projet sur l'importance de la déclaration des enfants à la naissance.

Comment se déroulera le projet ?

Afin d'atteindre l'objectif du projet, notre partenaire, ChildFund Sénégal, propose la mise en place des activités suivantes :

- Formations de 105 personnes (officiers et secrétaires d'Etat civil, agents de santé, chefs de villages, délégués de quartier & relais communautaires ou Bajenu Gox ("marraines" de quartier)) sur les droits de l'enfant et le processus de déclaration à l'état civil ;
- Organisation de 8 audiences foraines pour faciliter l'inscription des enfants à l'état civil ;
- Réalisation de 30 émissions de radio auprès de la population des 6 communes du projet pour mettre en avant l'importance de l'état civil et encourager la déclaration des naissances ;
- Causeries organisées au niveau des villages avec les groupements féminins et la population (environ 38 sessions);



Causeries organisées auprès de groupements féminins

- Création d'affiches et flyers de sensibilisation (environ 2600 exemplaires);
- Visites à domicile;
- Actions de plaidoyer auprès des décideurs et collectivités locales afin que l'équipement des centres d'Etat civil soit une dépense prioritaire ;
- Equipement des centres d'état civil des 2 départements ciblés : registres, imprimés, cahiers de villages et de 8 ordinateurs et imprimantes ;
- Elaboration d'une documentation vidéo pour disposer d'information sur les phases majeures du projet.

Les audiences foraines se déroulent avec le personnel en charge de l'état civil au niveau du tribunal départemental et permettent l'inscription des enfants à l'état civil. Les familles devront se déplacer avec un témoin pouvant attester que l'enfant est bien le leur. Puis, un jugement supplétif est lancé par le tribunal qui statue sur l'enregistrement de l'enfant à l'état civil. Afin de récupérer l'acte de naissance de leur enfant, les parents doivent s'acquitter de 300 FCFA (0.45€) auprès des centres d'état civil.

Il est nécessaire que les comportements changent, c'est pour cela que ce projet est fortement axé sur la sensibilisation. Par la mise en place d'actions de plaidoyer, de causeries, de conférences, d'émissions de radio et la création d'affiches et flyers, notre partenaire ChildFund Sénégal va pouvoir informer massivement la population et les autorités locales des 2 départements de Ziguinchor et Médina Yoro Foulah sur l'importance de cette démarche et des bénéfices qu'apporte l'inscription des enfants à l'état civil.

Quels sont les résultats attendus?



- ➡ 4 160 enfants obtiennent un certificat de naissance et existent officiellement ;
- ➡ Les familles prennent conscience de l'importance de déclarer les naissances (taux de participation aux causeries, sensibilisation et audiences foraines) ;
- ➡ Les collectivités locales ont conscience de l'importance d'enregistrer les enfants dès leur naissance et soutiennent les centres d'état civil;
- ➡ Les centres d'état civil sont opérationnels ;
- ➡ Les capacités des employés du Département de Ziguinchor sont renforcées.

L'enregistrement des naissances est une priorité en matière de développement international, c'est pourquoi l'Assemblée générale des Nations Unies en a fait une cible de l'**Objectif de Développement Durable (ODD) n°16** :
« D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances » (**cible 16.9**). Ce projet contribue à la réalisation de cet objectif.



Un projet dans la durée

Ce projet d'enregistrement des enfants à l'état civil et de sensibilisation des communautés va permettre d'amorcer un changement de comportements des parents et aux enfants de ne plus être victimes de négligence. L'obtention d'un certificat de naissance est un droit fondamental qui doit être systématique et obligatoire pour tous les enfants.



Ainsi, l'implication des collectivités territoriales, en l'occurrence les officiers d'Etat dans la gestion de l'état civil, les agents de santé mais aussi les chefs de villages, les relais communautaires et les Bajenu Gox, dont les compétences auront été renforcées, concourront à l'augmentation des inscriptions à l'état civil. De plus, notre partenaire ChildFund Sénégal a l'habitude de travailler avec les collectivités territoriales qui sont familières avec la démarche de ChildFund Sénégal, ce qui facilitera la mise en place des activités et leur pérennité. Les communautés couvertes par ce projet seront mieux préparées au respect, à la défense et à la promotion des droits des enfants pour leur inscription à l'état civil dès la naissance grâce aux activités de sensibilisation qui seront développées par les acteurs communautaires dont les compétences auront, elles aussi, été renforcées. Ces acteurs, que sont les comités villageois ou de quartier et les agents de santé, pourront ainsi, même après la fin du projet, continuer les activités de sensibilisation sur la déclaration à la naissance et l'enregistrement à l'état civil des enfants.



**Pour seulement 9€ vous pouvez offrir
une identité à un enfant !**

www.unenfantparlamain.org

Contact : Chloé Baury, Chargée de projet, cbaury@unenfantparlamain.org